

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.

Si vous avez un quelconque doute quant aux mesures à prendre, vous êtes invité à consulter immédiatement votre conseiller professionnel.

BlackRock Global Funds (« BGF »)

31 août 2023

Aux actionnaires de :

BlackRock Global Funds - China Flexible Equity Fund

Numéros ISIN : LU1688375341, LU1697837646, LU2183145627, LU1688375424, LU2183145973, LU1728558229, LU1697837729, LU1728558492, LU1688375697, LU2183145890, LU1688375770, LU1688375853

Cher Actionnaire,

Nous revoyons continuellement notre gamme de fonds afin de nous assurer que les caractéristiques et le positionnement de ces derniers en matière d'investissement demeurent à la fois pertinents et conformes au contexte actuel dans ce domaine et aux attentes de nos clients. Après un examen attentif, le conseil d'administration (les « **Administrateurs** ») de BlackRock Global Funds (la « **Société** ») fait parvenir la présente lettre afin de vous faire part de sa décision de fermer le Compartiment China Flexible Equity Fund (le « **Compartiment** ») pour les raisons indiquées ci-dessous. Les actifs détenus dans le portefeuille de titres sous-jacents du Compartiment (les « **Actifs** ») seront liquidés d'ici la fin de la période de liquidation, et il est prévu de racheter

toute action en circulation le 7 novembre 2023 ou à une date voisine (la « **Date d'effet de la liquidation** »).

Les termes qui ne sont pas définis dans cette lettre ont la même signification que celle qui leur est attribuée dans le prospectus de la Société (disponible sur le site www.Blackrock.com) (le « **Prospectus** »).

1. Contexte et décision

Le Compartiment a été lancé en octobre 2017 et sa Valeur liquidative (« **VL** ») est d'environ 21,4 millions d'USD (au 24 août 2023). L'absence d'intérêt des nouveaux investisseurs ne permet pas aux Administrateurs, en consultation avec l'équipe ou les équipes d'investissement, de prévoir de nouvelles souscriptions importantes dans un avenir proche, et le fait de continuer à gérer le Compartiment à cette taille entraînera un coût d'investissement plus élevé (par rapport à celui de la gestion du Compartiment à la plus grande taille prévue), ce qui, selon nous, n'est pas dans l'intérêt des actionnaires.

Conformément au Prospectus et à l'Article 28 des Statuts de la Société, les Administrateurs peuvent décider de fermer un compartiment de la Société lorsqu'ils le jugent opportun dans l'intérêt des actionnaires. Par conséquent, les Administrateurs ont décidé, conformément au Prospectus et aux Statuts, de liquider les actifs et de distribuer le produit du rachat aux actionnaires.

2. Coûts

La Société a constitué une provision pour les coûts de fermeture du Compartiment (qui sont estimés à environ 855 USD de frais d'opération de garde), comptabilisés dans la Valeur liquidative (« **VL** ») du Compartiment le 24 août 2023, afin d'attribuer à chaque actionnaire une part proportionnelle de ces coûts.

Tous les coûts des opérations de portefeuille (autres que les frais de garde) engagés dans le cadre de la liquidation du Compartiment seront pris en charge par le Compartiment (ce qui signifie qu'en tant qu'actionnaire, vous paierez une partie de ces coûts d'opérations de portefeuille).

Les frais juridiques et postaux engagés dans le cadre de la liquidation du Compartiment seront payés par BlackRock.

3. Vos options

Aucune autre souscription au Compartiment ne sera autorisée à partir du 24 août 2023. Toutefois, jusqu'au 31 octobre 2023, nous avons l'intention de continuer d'accepter les souscriptions en cours des actionnaires épargnants réguliers existants, lorsque ces souscriptions en cours ont été convenues avec l'épargnant concerné avant le 24 août 2023. Il a été jugé nécessaire de prolonger cette période afin d'accorder suffisamment de temps auxdits épargnants réguliers pour effectuer une sortie ordonnée du Compartiment.

Trois (3) options s'offrent aux actionnaires. Si l'option 1 ou l'option 2 est choisie, des instructions devront nous parvenir au plus tard à la Date d'effet de la liquidation. Si l'option 3 est choisie, les actionnaires n'ont aucune mesure particulière à prendre.

Option 1 : Échange

Jusqu'à la Date d'effet de la liquidation et conformément aux dispositions du Prospectus, les actionnaires pourront demander d'échanger leurs avoirs, sans aucuns frais (excepté les frais de dilution du Compartiment concerné précisés dans le Prospectus), contre des actions de la même ou d'une autre catégorie de tout autre compartiment de la Société, sous réserve que l'actionnaire remplisse les conditions applicables pour un investissement dans la catégorie d'actions concernée. Pour de plus amples informations sur les frais et dépenses associés à chaque catégorie d'actions, les actionnaires sont invités à consulter le Prospectus. Par ailleurs, il est rappelé aux actionnaires qu'ils sont invités à consulter leurs propres conseillers concernant la pertinence de toute autre option d'investissement. Les actionnaires qui souhaitent échanger leurs actions doivent le faire conformément au Prospectus et avant la Date d'effet de la liquidation. Si vous avez besoin d'une assistance supplémentaire, veuillez contacter votre Équipe locale de Services aux Investisseurs.

Option 2 : Rachat avant la Date d'effet de la liquidation

Par alternative, à compter de la date de la présente lettre et jusqu'à la Date d'effet de la liquidation, les actionnaires pourront demander le rachat de leurs actions, sans qu'aucuns frais de rachat ne soient prélevés par BlackRock.

Option 3 : Rachat automatique

Si vous ne demandez pas le rachat ou l'échange de vos actions avant la Date d'effet de la liquidation, vos actions seront automatiquement rachetées conformément aux Statuts (des exemplaires de ces derniers étant disponibles auprès de votre Équipe locale de Services aux Investisseurs) à ladite Date d'effet de la liquidation.

4. **Produit du rachat**

Un avis d'opéré et une confirmation de tout rachat d'actions seront envoyés après le rachat. Le produit du rachat sera normalement payé aux actionnaires par la Société dans la devise de référence du Compartiment ou de la Catégorie d'actions, en un ou plusieurs versements, dans le délai applicable tel qu'indiqué dans le Prospectus. Après le paiement du prix de rachat, vous n'aurez plus aucun intérêt dans le Compartiment, ni aucune réclamation à l'encontre de la Société ou de ses actifs à cet égard. Pour obtenir des informations sur ces exigences, veuillez contacter votre Équipe locale de Services aux Investisseurs.

Le produit non réclamé par les actionnaires à la clôture de la liquidation du Compartiment sera déposé à la Caisse de Consignation de Luxembourg et sera perdu après trente ans.

5. **Préparation du Compartiment à la fermeture**

À compter de la date de la présente lettre et jusqu'à la Date d'effet de la liquidation incluse (la « **Période de liquidation** »), BlackRock s'efforcera de poursuivre sa gestion du Compartiment conformément à son objectif et sa politique d'investissement, ainsi que dans le respect des règles OPCVM applicables au Luxembourg. Toutefois, en cherchant à fermer le Compartiment en servant les meilleurs intérêts des actionnaires et à veiller à ce que tous les produits des investissements soient reçus avant la Date d'effet de la liquidation, il est possible que le Compartiment ne soit pas toujours en conformité avec son objectif et sa politique d'investissement ou avec les règles OPCVM durant la Période de liquidation (notamment durant les jours précédant immédiatement la Date d'effet de la liquidation), puisqu'il sera peut-être nécessaire d'entamer la vente des Actifs.

Veuillez noter également que si vos actions dans le Fonds constituent une part importante des Actifs du Fonds, nous pourrions être amenés à structurer le rachat de vos actions de manière à veiller au traitement équitable des actionnaires restants. Par exemple, la Société ne sera pas tenue de racheter, lors d'un Jour de Négociation donné, plus de 10 % de la valeur des actions de toutes les catégories d'actions du Compartiment alors émises ou réputées être émises, et tout ordre de rachat pourra être différé par la Société conformément aux dispositions du Prospectus.

6. **Conséquences fiscales**

Les actionnaires sont priés de noter que, dans certains pays, le rachat ou l'échange de leurs avoirs contre des actions d'un autre compartiment de la Société peut représenter, au regard de l'administration fiscale, une cession. Ils peuvent donc être soumis à un impôt dans leur pays de résidence fiscale et/ou dans tout autre pays dans lequel ils sont imposables. Les législations fiscales différant considérablement d'un pays à un autre, il est suggéré aux actionnaires de

consulter leurs conseillers fiscaux concernant les conséquences fiscales du rachat ou de l'échange dans leur cas particulier.

7. Informations générales

Les Administrateurs assument toute responsabilité s'agissant du contenu de la présente lettre. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables à cet effet), les informations contenues dans cette lettre concordent avec la réalité des faits et n'omettent aucun élément susceptible d'en affecter l'impact.

Si vous souhaitez obtenir un complément d'information ou si vous avez des questions concernant la présente lettre, veuillez contacter votre Équipe locale de Services aux Investisseurs.

Veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées,



Denise Voss

Présidente